

*βού ἀρξάμενος*, daß Kratinos mit einer Ausdrucksweise begann, die er aus einem (bekannten) Dithyrambos übernommen hatte? Be- schwor er vielleicht Zeus' Blitz gegen diesen ‚Übeltäter‘? Der syntak- tische Bezug des Wortes bliebe zwar offen (etwa einen anderen Kas- sus zu konjizieren, wäre mißlich), aber der Aufbau der Hesychglosse wäre verständlich. Es wäre gemeint, daß die betreffende Stelle (von der hier nur der Anfang zitiert wäre) von Kratinos aus einem Dithy- rambos übernommen, aber in einer neuen Beziehung, nämlich auf den besagten Archon, angewendet bzw. ausgedeutet worden wäre. Nicht das Lemmawort ginge demnach auf den Archon, sondern das Lied, das mit diesem Wort begann. Es könnte sich ursprünglich um die Erklärung aus einem Kratinos-Kommentar handeln. (Bei deren Übernahme in ein Lexikon wurde dann die Stellenangabe beigefügt, die in dem betreffenden Kommentar selbst überflüssig war.)

Es wäre ein neues, in einem Dithyrambos verwendetes zusammen- gesetztes Adjektiv der Art gewonnen, wie es in der Chorlyrik gewiß noch viele gegeben hat: *πνωεγχής*, vergleichbar, wie gesagt, mit dem *ἄπαξ λεγόμενον* des Bakchylides *κεραυνεγχής*.

## Interprétation sémantico-référentielle du réfléchi latin<sup>1)</sup>

Par MICHÈLE FRUYT, Paris

On enseigne que le réfléchi renvoie au *sujet grammatical* de la proposition où il se trouve, ou, dans une proposition subordonnée du style indirect, au sujet grammatical du verbe introducteur. Cette règle souffre de nombreuses exceptions, dont un grand nombre disparaissent si l'on se place non plus au point de vue syntaxique, mais sémantique, et, plus précisément, sémantico-référentiel, tenant compte du rôle des participants par rapport au procès. Le réfléchi renvoie à l'*agent* (au sens large) du procès, et en particulier à l'*agent* du procès "dire" ou "penser", à la personne qui parle ou qui pense, c.-à-d. au locuteur, émetteur de l'énoncé.

---

<sup>1)</sup> Conférence donnée à l'Université de Louvain-la-Neuve, le 12 Novembre 1986, sous le titre: "Du nouveau pour expliquer les emplois irréguliers du réfléchi latin".

Tous les latinistes connaissent la “règle du réfléchi”, mentionnée par les grammaires: le réfléchi direct renvoie au *sujet* de la proposition où il se trouve, et le réfléchi indirect, situé dans une proposition subordonnée du style indirect, renvoie au *sujet* du verbe principal introducteur de ce style indirect. Mais cette règle souffre de nombreuses exceptions, et les grammaires savantes mentionnent de nombreux passages où l’emploi ou le non-emploi du réfléchi est inexplicable.

Diverses hypothèses ont été formulées pour tenter de trouver un principe d’explication pour ces irrégularités: on peut mentionner celle de J.-C. Milner<sup>2)</sup>, ainsi que celle de L. Sznajder<sup>3)</sup>. Cette dernière interprétation tient compte de la visée communicative d’un énoncé composé d’un thème et d’un rhème et considère que le réfléchi renvoie au thème de la phrase. Selon la théorie des trois points de vue de Cl. Hagège<sup>4)</sup>, cette explication par le thème se situe au niveau 3 énonciatif-hiéarchique. Nous aimerions, pour notre part, tenter ici une explication par le niveau 2 sémantico-référentiel.

Les travaux de G. Lazard<sup>5)</sup>, depuis plus de 10 ans, obligent à distinguer dans tout énoncé le plan syntaxique des relations grammaticales entre les “actants” et le “prédict verbal” (ou “verbe”), et le plan sémantique ou notionnel du “procès” (“ce mot étant entendu au sens le plus large pour désigner toute action, tout événement, processus, état, etc …”<sup>6)</sup>) et des “rôles” joués par les actants ou “participants”.

Pour utiliser un exemple simple, illustrant les verbes d’action, dans *le chat mange la souris*, le segment *le chat* est le constituant syntaxique qui occupe la place dévolue à la fonction sujet, et, sur le plan sémantico-référentiel, il renvoie à l’agent du procès dénoté par le verbe : il y a ici coïncidence du sujet grammatical au plan syntaxique et de l’agent au plan sémantico-référentiel. Mais dans *la souris est mangée par le chat*, énoncé qui résulte du précédent après transformation passive, *la souris* est, cette fois, le sujet grammatical au plan syntaxique et le patient au plan sémantique, tandis que *le chat*, qui reste agent au plan sémantique, est exprimé dans un syntagme prépositionnel dit “complément d’agent”: il y a, cette fois, coïncidence entre sujet grammatical et patient.

<sup>2)</sup> Milner 1978.

<sup>3)</sup> Sznajder 1981.

<sup>4)</sup> Hagège 1985: 207–233.

<sup>5)</sup> Lazard 1985.

<sup>6)</sup> Lazard 1985: 34, note 2.

La règle du réfléchi latin, telle qu'elle est habituellement formulée, se situe sur le plan syntaxique des relations grammaticales, puisqu'elle fait appel à la notion de "sujet", entendue au sens de "sujet grammatical", ou constituant remplissant la fonction sujet. Nous aimerais montrer qu'on a tort de placer cette règle de référence sur le plan syntaxique, niveau 1 morpho-syntaxique de Cl. Hagège, et qu'il serait préférable d'envisager les choses au niveau 2 sémantico-référentiel. L'insuffisance de la règle syntaxique a été pressentie par certaines grammaires, lorsqu'elles invoquent, à l'occasion, les notions peu précises de "sujet logique" et "sujet réel").

Avant de procéder à l'examen des faits concernant successivement le réfléchi direct et indirect, il convient de faire une remarque sur le type particulier de référence opérée par *se (sibi)* et *suis, a, um*. Le réfléchi, pronom ou adjectif, renvoie à un élément situé avant ou après lui dans le texte. A ce titre, il effectue une référence tantôt anaphorique, tantôt cataphorique<sup>8)</sup>). Nous appellerons le terme auquel renvoie le réfléchi le "terme anaphorisé"<sup>9)</sup> (même si, en toute rigueur, nous devrions dire tantôt "anaphorisé" et tantôt "cataphorisé"), et nous parlerons du "référent" désigné par le terme anaphorisé. A cette référence, commune au pronom et à l'adjectif réfléchis, s'ajoute, pour l'adjectif, une particularité: il précise que le terme anaphorisé est le *possesseur* de l'entité désignée par le substantif déterminé: dans *pater amat liberos SVOS, suos* anaphorisé *pater* et le présente comme le possesseur de l'entité possédée, dénotée par le substantif déterminé *liberos*.

### § 1. *Le réfléchi indirect*

On parle de discours indirect quand il existe un point d'énonciation, où un locuteur émet un énoncé, et où cet énoncé est rapporté par un énonciateur, toujours sous-jacent, même si sa présence n'est pas toujours rappelée: la plupart du temps, dans nos textes, l'énonciateur est l'écrivain, qui raconte qu'à un moment donné, tel personnage a émis tel énoncé. L'énoncé peut ne pas être reçu par un récepteur:

<sup>7)</sup> Ernout, Thomas, 1954: 183; Juret: 103; Kühner-Stegmann: 610.

<sup>8)</sup> Dans le cas du réfléchi indirect, la référence est anaphorique, le réfléchi renvoyant à un élément situé avant lui dans le texte. Pour le réfléchi direct, la référence est anaphorique ou cataphorique, selon l'ordre des termes dans la proposition.

<sup>9)</sup> Terminologie de Milner, 1978.

Ariane, abandonnée par Thésée sur une île déserte, prononce des paroles dont elle se rend compte elle-même qu'elles ne sont entendues de personne: Catulle 64, 164–166. Mais généralement le message parvient à un récepteur; celui-ci peut surprendre un énoncé qui ne lui était pas destiné, mais l'énoncé émis est en principe volontairement adressé à un ou des allocutaires, qui peuvent éventuellement devenir des interlocuteurs, si le dialogue s'engage.

### 1.1 Valeur sémantique du lexème introducteur

En latin, un point d'énonciation est généralement noté par un verbe appartenant aux deux grands champs sémantiques du "dire" et du "penser", mais il peut l'être aussi, quoique beaucoup plus rarement, par un substantif appartenant aux mêmes champs sémantiques: ainsi *litterae* marque-t-il un point d'énonciation et introduit-il un style indirect, aussi bien que le verbe sémantiquement correspondant *scribere* "écrire" dans des expressions du type: "une lettre arriva de la part de Pompée, disant que ..." (cf. plus loin § 1.2.4). Ceci prouve que l'expression linguistique d'un point d'énonciation, de la production d'un énoncé par un locuteur n'est pas liée aux catégories grammaticales des lexèmes (trait qui relève du niveau 1 morpho-syntaxique), mais à leur sémantème (unité de niveau 2).

1.1.1 Dans le champ sémantique du "dire", on inclut les lexèmes signifiant "ordonner", "exhorter", "avertir" ..., exprimant des modalités du "dire", mais aussi les lexèmes "envoyer" (*mittere*; *missio*), "venir" (*uenire*)<sup>10)</sup> ainsi qu' "écrire" (*scribere*; *litterae*) pour le cas particulier où le message émis est transmis au récepteur par un support écrit: *Deiotarus mittebat qui rumores celeriter ad SE referrent* (Cic., *Dei.* 25): "Déiotare envoyait des gens qui avaient pour mission de lui rapporter rapidement les bruits qui couraient". De même: *Cuncti ad me publice saepe uenerunt ut SVARVM fortunarum omnium causam defensionemque susciperem* (Cic., *Caecil.* 2): "Tous vinrent officiellement me voir à plusieurs reprises pour me demander de défendre et de sauvegarder tous leurs biens".

1.1.2 Les modalités du "penser" sont "croire", "espérer", "savoir", "attendre", "craindre", "prévoir", "s'apercevoir que", etc ...

Puisque les catégories "dire" et "penser" sont traitées ici de la même manière, entraînant toutes deux un énoncé au style indirect, il faut supposer que pour les Latins (même si cela est scientifiquement

---

<sup>10)</sup> Lavency 1985: 236–237.

discutable) le procès “penser” est une des étapes du “dire” et indique aussi un point d’énunciation. Aussi appellerons-nous l’agent du procès “dire” ou “penser” (celui qui parle ou celui qui pense) le *locuteur*. Pour un procès de type “penser”, il n’existe généralement pas de personne extérieure au locuteur, à qui est destiné l’énoncé. Celui-ci reste au niveau de la conception psychique, sans passer à la formulation extériorisée par les moyens physiologiques de la voix humaine.

1.1.3 Or, lorsque les verbes “dire” et “penser” sont à la voix active, ils ont pour sujet grammatical la ou les personne(s) qui sont les agents de ces procès, celles qui parlent, qui pensent, celles dont l’énoncé au style indirect représente les paroles ou la pensée. Mais le point d’énunciation peut être également dénoté par un verbe “entendre, entendre dire, apprendre”, et, dans ce cas, ce n’est plus le locuteur qui occupe la fonction de sujet grammatical, mais la ou les personnes qui *reçoivent* le message: dans *César apprit de la bouche de ses lieutenants que ...*, le locuteur est désigné par *les lieutenants*.

## 1.2 Fonction syntaxique du terme anaphorisé

La règle habituelle du réfléchi (renvoyant au *sujet grammatical* du verbe introducteur du style indirect) n’est exacte que lorsqu’il y a coïncidence entre la position de sujet grammatical et la valeur sémantico-référentielle de locuteur, agent d’un procès “dire-penser”: *Camillus mihi scripsit te SECum locutum* (Cic., Att. 11, 23, 1): “Camille m’a écrit que tu avais parlé avec lui”.

Il faut admettre que ces énoncés sont statistiquement les plus fréquents. Mais si *dicere* est à la voix passive, le sujet pourra être la chose dite. S’il s’agit d’un verbe “entendre” ou “apprendre” à la voix active, le sujet désignera la personne qui reçoit le message. Si la règle habituelle du réfléchi était exacte, nous devrions rencontrer des réfléchis indirects renvoyant au sujet d’un verbe “entendre” à l’actif, ou d’un verbe “dire” au passif. Ce n’est pas le cas: avec un verbe “entendre”, le réfléchi renvoie non au sujet de ce verbe, qui désigne le récepteur, mais au locuteur mentionné dans un syntagme prépositionnel marquant l’origine du procès: *uos ex M. Fauonio audistis Clodium SIBI dixisse peritrum Milonem* (Cic, Mil. 44): “vous avez entendu dire, de la bouche de M. Fauonius, que Clodius lui avait dit que Milon allait mourir”. Le sujet d’*audistis* est une 2ème personne du pluriel, soulignée par *uos*: il désigne ceux qui ont entendu le message. Mais *sibi* anaphorise *M. Fauonio*, locuteur.

Prenons comme second exemple un verbe “dire” au passif (*inuitare* “inviter quelqu’un à”): *a Caesare ualde liberaliter inuitor SIBI ut sim legatus* (Cic., *Att.* 2,18,3): “César me propose très aimablement d’être son légat”. Le locuteur (ici la personne qui invite et fait la proposition) est César, dont la désignation figure dans la phrase à l’ablatif précédé de *ab* comme complément d’agent; mais le sujet d’*inuitor*, le “je” dont le signifiant est la désinence verbale, désigne la personne qui a été sollicitée, soit l’allocutaire. Or, *sibi* renvoie à *Caesare*, locuteur, et non à “je”, sujet grammatical.

Ces exemples ne seraient pas irréguliers si, au lieu de formuler la règle du réfléchi en termes syntaxiques de renvoi au sujet grammatical, on la formulait en termes sémantico-référentiels, en disant que *le réfléchi indirect anaphorise le locuteur de l’énonciation*, quelle que soit sa fonction syntaxique dans la proposition principale, et donc quelle que soit la voix, la diathèse ou la valeur sémantique du verbe introducteur. Ainsi formulée, la règle intègre les cas les plus fréquents, où, le verbe introducteur signifiant “dire” ou “penser” à l’actif, le sujet désigne le locuteur, mais aussi les “exceptions”, où le locuteur n’est pas désigné par le sujet. Les exemples suivants, classés par les grammaires dans les exceptions, deviennent alors “normaux”:

1.2.1 Verbe “dire” au passif: *multa a Caesare in eam sententiam dicta sunt, quare negotio desistere non posset, ... neque SE iudicare Galliam potius esse Ariouisti quam populi Romani* (Cés., *BG* 1, 45, 1): “César lui expliqua longuement pour quelles raisons il ne pouvait se désintéresser de la question ...; il ne pensait pas que la Gaule appartînt plus à Arioviste qu’aux Romains”. Le sujet est la chose dite (*multa*), le complément d’agent (*a Caesare*) est le locuteur, anaphorisé par *se*.

1.2.2 Verbe “entendre” au passif: *crebrae uoces militum audiebantur prius SE cortice ex arboribus uicturos quam Pompeium e manibus dimisuros* (Cés., *BC* 3, 49, 1): “on entendait souvent les soldats déclarer qu’ils mangeraient plutôt l’écorce des arbres que de laisser Pompée s’échapper de leurs mains”: le locuteur est exprimé au génitif *militum*, à l’intérieur du syntagme sujet *uoces militum*, *uoces* désignant le support physiologique du message; *se* renvoie à *militum*, et non à *uoces*, qui est pourtant le centre du groupe nominal sujet (cf. Cés., *BC* 3, 31, 4).

1.2.3 Verbe “envoyer quelqu’un pour dire que” au passif: *tanta huius belli ad barbaros opinio perlata est, uti ab iis nationibus quae trans Rhenum incolerent mitterentur legati ad Caesarem, qui SE obsides daturas, imperata facturas pollicerentur* (Cés., *BG* 2,35,1): “la renommée de

ces campagnes qui parvint aux barbares fut telle que César reçut des nations habitant au-delà du Rhin des députés qui venaient promettre la livraison d'otages et l'obéissance". Le locuteur est désigné par *ab iis nationibus*: ce sont les nations qui envoient un message à César, par l'intermédiaire des légats. Le point d'énonciation correspond à *mitterentur et se renvoie à nationibus*, et non à *legati*, sujet.

De même: (*Caesar cognouit*) ... *missas legationes ab nonnullis ciuitibus ad Germanos inuitatosque eos uti ab Rheno discederent, omniaque quae postulassent ab SE fore parata* (Cés., BG 4,6,3).

1.2.4 Avec *litterae*: le locuteur, personne qui est l'auteur de la lettre, est désigné par un syntagme prépositionnel avec *ex* ou *ab* marquant l'origine: *litterae ei* (= Scipionii) *redduntur a Pompeio, mare transisse cum legionibus Caesarem: properaret ad SE cum exercitu uenire* (Cés., BC 3,33,1): "on lui (= Scipion) remet une lettre de Pompée lui annonçant que César et ses légions avaient franchi la mer et qu'il lui (= Scipion) fallait le (= Pompée) rejoindre au plus vite avec son armée". Le destinataire de la lettre est au datif, et *se* anaphorise *Pompeio*, auteur de la lettre.

De même: *Scipionem litterae sunt consecutae a M. Fauonio Domitium cum legionibus adesse neque SE praesidium ... sine auxilio Scipionis tenere posse* (Cés., BC 3,36,6): "une lettre de M. Fauonius rejoignit Scipion, annonçant que Domitius et ses légions étaient tout proches et qu'il serait impossible à Fauonius de tenir la position qu'il était chargé de défendre sans le secours de Scipion". L'auteur de la lettre est Fauonius, anaphorisé par le réfléchi, et le destinataire est Scipion (à l'accusatif).

1.2.5 Verbe "apercevoir que" au passif: *Est animaduersum ab legionariis ... ex crebris hostium eruptionibus magno SIBI esse praesidio posse, si ...* (Cés., BC 2,8,1): "les légionnaires se rendirent compte, à cause des fréquentes sorties de l'ennemi, que ce pourrait être pour eux une sérieuse défense si ...". *Sibi* anaphorise *ab legionariis*, source du procès dénoté par *est animaduersum*.

1.2.6 Une locution équivalant à un verbe "espérer" (*sperare*), mais construite différemment, avec la personne qui espère comme accusatif objet: *Scipionem eadem spes impellit ... simul iudiciorum metus ... atque ostentatio SVI et adulatio potentium* (Cés., BC 1,4,3): "Quant à Scipion, c'est le même espoir qui le pousse, et en même temps la crainte d'un procès, le désir de paraître et la flatterie des riches". Le réfléchi *sui* renvoie à *Scipionem*, qui désigne l'agent du procès d'"espérer", noté par le substantif *spes*.

1.2.7 Une tournure verbale équivalant sémantiquement à un verbe "penser", où la personne qui formule la pensée est au datif (*occurrere alicui*: "l'idée vient à quelqu'un que ..."): *occurrebat ei debilem praeturam futuram SVAM consule Milone* (Cic., *Mil.* 25): "il pensait que sa préture serait affaiblie si Milon était consul".

1.2.8 On rencontre, enfin, des cas où le locuteur n'est pas exprimé dans la phrase, tout en étant clair pour le lecteur, grâce au contexte antérieur (Cés., *BC* 1,11,2).

1.2.9 La contre-épreuve du principe de renvoi au locuteur nous est fournie par l'exemple suivant: *aranti L. Quinctio Cincinnato nuntiatum est EVM dictatorem esse factum* (Cic., *Cat. m.* 56): "L. Quinctius Cincinnatus était en train de labourer quand on lui annonça qu'il avait été fait dictateur". Si L. Quinctius n'est pas anaphorisé par le réfléchi, c'est qu'il n'est pas le locuteur, mais l'allocutaire.

### *1.3 Deux points d'énonciation*

On rencontre souvent, chez des auteurs comme César et Cicéron, deux points d'énonciation successifs, lorsqu'un premier locuteur rapporte les propos ou la pensée d'un second locuteur. L'énoncé attribué au second locuteur est inclus dans l'énoncé du premier locuteur, dans des phrases du type: *Pierre prétend que Paul raconte que ...*

1.3.1 En latin, l'écrivain peut choisir s'il veut que la référence du réfléchi se fasse par rapport au premier locuteur ou par rapport au second. C'est tantôt l'un, tantôt l'autre qui est anaphorisé; parfois on trouve, à l'intérieur de la même subordonnée, deux réfléchis, dont l'un renvoie au premier locuteur, et l'autre au second locuteur: *cum ... rogaret eum (= Maximum) Salinator ut meminisset opera SVA SE Tarentum recipisse* (Cic., *de orat.* 2,273): "Comme Salinator (locuteur 1) demandait à Maximus (allocutaire 1 et locuteur 2) de se souvenir que la reprise de Tarente (par Maximus) avait été faite grâce à lui (Salinator) ...". *Sua* renvoie à Salinator, premier locuteur, agent de *rogaret*; *se* renvoie au second locuteur, Maximus, agent de *meminisset* (dont le signifiant est la désinence verbale, qui anaphorise elle-même *eum*, situé dans la proposition principale).

Parfois, les deux réfléchis non co-référentiels sont situés dans deux subordonnées différentes: (*Heius*) ... *respondit istum ad SE misisse, ut SIBI mitteret peripetasmata* (Cic., *Verr.* 4,27): "Heius (locuteur 1) me répondit que Verrès (locuteur 2) lui avait fait dire de lui envoyer les tapis". *Se* désigne *Heius*, agent de *respondit*, premier locuteur, et *sibi* anaphorise *istum*, agent de *misisse*, second locuteur.

1.3.2 Mais le cas le plus fréquemment rencontré est celui où seul le premier locuteur est anaphorisé par le réfléchi: *mihi Ister dixit te scripsisse ad SE mihi ex illius litteris rem illam curae fuisse* (Cic., Att. 5,11,6): "Ister (locuteur 1) m'a dit que tu (locuteur 2) lui as écrit qu'à la suite de la lettre de Patron, je m'étais occupé de l'affaire". *Se* anaphorise *Ister*, premier locuteur, agent de *dixit*; le second locuteur est *te*, agent de *scripsisse*.

C'est également ainsi que s'explique l'emploi des anaphoriques *eos* et *eum* dans les deux exemples suivants: *Caesar certior fiebat omnes Belgas contra populum Romanum coniurare ... quod uererentur ne ad EOS (= Belgas) exercitus noster adduceretur* (Cés., BG 2,1,1 et 2): "César (locuteur 1) apprit que tous les peuples de la Belgique conspiraient contre Rome; ... parce qu'ils (locuteur 2) craignaient que nous ne menions contre eux nos troupes". *Eos* renvoie au sujet-agent de *uererentur*, les *Belgae*: on aurait pu s'attendre au réfléchi, puisque la subordonnée introduite par *ne* exprime leur pensée et leurs craintes. L'emploi du simple anaphorique s'explique par le fait que si le réfléchi était attesté dans cette phrase, il renverrait au premier locuteur, soit *Caesar*. C'est le premier locuteur qui l'emporte sur le second pour servir de référent au réfléchi.

De même: *scripsit filius* (= Quintus) *SE idcirco profugere ad Brutum uoluisse quod, cum SIBI negotium daret Antonius ut EVM dictatorem efficeret, id recusaret* (Cic., Att. 15,21,1): "son fils lui avait écrit qu'il avait voulu se réfugier auprès de Brutus parce que, quand Antoine lui demanda de lui (= Antoine) assurer la dictature, il (= Quintus) avait refusé". Le premier locuteur *filius*, agent de *scripsit*, est anaphorisé par *se* et *sibi*; le second locuteur *Antonius*, agent de *negotium daret*, aurait pu mériter le réfléchi (on aurait pu avoir: *negotium daret Antonius ut SE dictatorem efficeret*)<sup>11)</sup>, mais il est anaphorisé par le simple anaphorique *eum*, parce que le premier point d'énonciation, dont le locuteur est Quintus, l'emporte sur le second.

S'il s'agit de messagers, la référence est faite par rapport aux personnes qui les chargent d'une mission, c'est-à-dire les énonciateurs: *Patres conscripti legatos in Bithyniam miserunt qui ab rege (Prusia) peterent ne inimicissimum SVVM secum haberet SIBIque dederet* (Nép. 23,12,2): "les sénateurs envoyèrent des messagers en Bithynie pour prier le roi (Prusias) de ne pas conserver leur plus grand ennemi chez lui (= Prusias) et de le leur (= les sénateurs) livrer". Le premier locuteur *patres conscripti*, agent de *miserunt*, est l'énonciateur, au

---

<sup>11)</sup> Kühner-Stegmann: 611.

compte de qui doivent être mises les paroles des seconds locuteurs, les messagers, agents de *peterent*: ce sont les sénateurs qui méritent les réfléchis *suum* et *sibi* (mais *secum* est un réfléchi direct qui renvoie au sujet-agent de *haberet*).

1.3.3 Si c'est généralement le premier locuteur qui sert de point de référence au réfléchi indirect, il arrive que ce rôle soit joué par le second locuteur: *philosophi queruntur quod EOS insimulemus omnia incerta dicere* (Cic., *Ac.* 2,32): "les philosophes (locuteur 1) se plaignent de ce que nous (locuteur 2) les accusons faussement de ne dire que des choses incertaines". *Philosophi*, premier locuteur, agent de *queruntur*, est anaphorisé par le simple anaphorique *eos*, parce que la référence du réfléchi, s'il existait dans cette phrase, serait le second locuteur, le "nous" sujet-agent de *insimulemus*.

#### 1.4 Conclusion

Si l'on modifiait la règle du réfléchi indirect, en disant qu'il renvoie non pas au *sujet grammatical* du verbe introducteur, mais à l'*agent* du lexème introducteur, c'est-à-dire au *locuteur* au sens large (celui qui parle ou celui qui pense), de nombreux exemples considérés comme irréguliers deviendraient réguliers. En particulier chez César, tous les emplois du réfléchi indirect sont ainsi expliqués; seuls demeurent inexpliquées quelques occurrences de l'anaphorique *is*<sup>12</sup>).

---

<sup>12)</sup> Restent, par exemple, inexpliqués chez César les exemples suivants: *BG* 1,11,3: *eorum* anaphorisant *Haedui*, locuteur (par l'intermédiaire des *legatos*); *BG* 1,5,4: *eis* anaphorisant le sujet de *persuadent* (*Heluetii*); *BG* 1,6,3: (*Heluetii*) *Allobrogibus sese uel persuasuros ... existimabant uel ui coacturos, ut per suos fines EOS ire patarentur*: "les Helvètes pensaient qu'ils obtiendraient des Allobroges par la persuasion ... ou par la contrainte l'autorisation de traverser leur territoire": *eos* désigne les Helvètes, qui sont locuteurs (par rapport à *existimabant*): on aurait pu attendre *se* comme réfléchi indirect (comme on a *sese* dans la même phrase un peu plus haut). César a-t-il évité ici *se* à cause de la proximité de *suos fines*, réfléchi direct à focalisation contrastive ("leur propre territoire") désignant les Allobroges comme possesseurs? L'exemple *BG* 2,17,4 est également cité comme irrégulier (H. Meusel, *Lexicon Caesarianum*, Berlin, 1893: *eos* anaphorise *Neruii*): mais y a-t-il bien là un point d'énonciation et s'agit-il bien d'un style indirect?

### § 2. *Le réfléchi direct*

#### *2.1 Une valeur sémantique particulière pour *suus*, *a*, *um**

Il convient de distinguer l'emploi de l'adjectif possessif réfléchi *suus* de celui du pronom *se*. Dès les textes les plus anciens, *suus* offre un plus grand nombre d'irrégularités que *se*, et cette tendance à s'écarte davantage de la "règle" est confirmée par le fait qu'en roman *suus* n'a pas conservé la fonction de réfléchi: fr. *Marie a vu sa photo* est ambigu: ce peut être la photo de Marie ou la photo d'une autre personne. *Son chapeau* s'oppose à *leur chapeau* comme un possesseur singulier à un possesseur pluriel. Si *suus* a perdu sa valeur réfléchie dans les langues romanes, il faut s'attendre à ce que, au fil de la latinité, on observe déjà ce phénomène de manière croissante. Et c'est effectivement le cas, quand on compare le chiffre proportionnel des irrégularités chez Plaute et chez Sénèque<sup>13)</sup>.

Cette proportion d'irrégularités plus forte pour *suus* que pour *se* s'explique par le fait que *suus* a un emploi à valeur sémantique, qui échappe à la règle syntaxique de renvoi au sujet, emploi bien connu des grammaires, qui le caractérisent par la traduction "son propre" en français, et définissent de la manière suivante ses conditions d'apparition:

- a) lorsque l'adjectif *suus* anaphorise *quisque* comme possesseur; on ne se préoccupe plus de savoir à quel cas se trouve *quisque* dans la proposition: il y a un figement dans l'emploi de *suus*: Liu. 21,48,2: *in ciuitates quemque SVAS dimisit*: "il renvoya chacun dans sa cité";
- b) lorsque le possédé est relié au possesseur par la préposition *cum* (Cic., *Att.* 5,18,1);
- c) lorsque *suus* est substantivé au m. pl. *sui* "les siens" et au nt. sg. *suum* "le bien, la fortune" de quelqu'un. Peu importe la fonction syntaxique du terme anaphorisé: la tournure est lexicalisée, figée, et ne varie pas selon des critères syntaxiques. On peut même employer *sui* dans une proposition au passif impersonnel: *peruentum ad SVOS erat* (Liu. 33,8,6).
- d) On cite enfin des emplois de *suus* déterminant des substantifs variés et particulièrement *cives* dans *cives sui* "ses propres concitoyens".

Ainsi les grammaires admettent-elles qu'il existe non pas un, mais *deux* critères d'explication pour *suus*: la règle syntaxique de renvoi

---

<sup>13)</sup> Sznajder, 1981: 21.

au sujet, mais aussi un critère sémantique, que nous pourrions caractériser comme une *insistance sur le lien entre possesseur et possédé*, une *focalisation contrastive*<sup>14)</sup>.

Plus précisément, dans le cas d), l'apparition de *suus* est *lexicalement déterminée*: il ne s'agit pas de n'importe quel possesseur et de n'importe quel possédé, mais d'entités que relie entre elles un lien quasiment *inaliénable* ou jugé comme tel. Les champs sémantiques rencontrés chez Plaute sont:

a) les noms de parenté: lien entre enfants et parents (Pl., *Ba.* 931, *Mi.* 112; *Mén.* 18; cf. Naevius *apud* Gell. 6,8,5: *eum SVVS pater abduxit*: "c'est son propre père qui l'emmena"); entre mari et femme (Pl., *Mer.* 713: *iubet saluere SVVS uir uxorem SVAM*: "à sa chère femme le mari est heureux de souhaiter le bonjour": salutation excessive du mari, qui, dans son embarras, exprime deux fois le lien de "possession": *suus (uir)* renvoie au possesseur *uxorem*, et *suam (uxorem)* renvoie au possesseur *uir*);

b) fonction sociale du maître et de l'esclave (Pl., *Am.* 1002).

Dans ces deux cas, les champs sémantiques représentés sont ceux de *sui* „les siens”; de même a-t-on des valeurs sémantiques proches de *suum* “son bien” dans:

c) lien entre quelqu'un et ses biens, sa fortune (Pl., *Poe.* 1083: *rem*; *Merc.* 973: *argento*); ou sa maison (Cic., *Ph.* 13,10); entre un roi et son royaume (Pl., *Am.* 194: souligné par la proximité formelle de *rex* et *regnum*); lien entre quelqu'un et son nom (Pl., *Ru.* 236; *Ba.* 5; *Au.* 639);

d) lien entre un individu (ou un animal) et sa vie (Pl., *Ba.* 849; *Mén.* 903), une partie de son corps, sa volonté (Pl., *Poe.* 487; *Ba.* 416), ses actions et ses paroles (*Mo.* 1171; *Ru.* 1225), ou le jour de son anniversaire (*Ps.* 234); entre une divinité et le jour de la fête qui lui est dédiée (*Poe.* 848).

Cette situation latine n'est pas très éloignée de celle du sanskrit, où l'adjectif possessif *svá-* “propre” et le pronom *sváyam* indéclina-

<sup>14)</sup> Martin, 1983: 220-221. Cette focalisation contrastive n'est pas propre à *suus*: elle concerne aussi *meus*, *tuus*, *noster*, *uester*. Exemple pour *meus*: *praedia mea tu possides, ego aliena misericordia uiuo; mea domus tibi patet, mihi clausa est; familia mea maxima tu uteris, ego seruum habeo nullum* (Cic., *R. Am.* 145): “Mes biens, c'est toi qui les possèdes; moi, je vis de la miséricorde d'autrui; ma maison, c'est à toi qu'elle est ouverte; pour moi, elle reste fermée; ma nombreuse domesticité, c'est toi qui en bénéficia; moi, je n'ai aucun esclave”. *Praedia mea, mea domus, familia mea* sont les thèmes. On voit que la focalisation contrastive “affecte indifféremment le rhème ou le thème” (Martin, 1983: 221).

ble, indifférents à la personne, ne renvoient pas nécessairement au sujet de la proposition<sup>15)</sup>.

Si cet emploi sémantique est propre à *suus*, il ne résume pas l'ensemble des emplois de cet adjectif, et il faut maintenant tenir compte des occurrences qu'on explique dans les grammaires par la règle "syntaxique", commune à *se* et à *suus*.

## 2.2 *La règle de référence syntaxique pour le pronom se et l'adjectif suus*

Certaines irrégularités apparentes du réfléchi direct *se* et *suus*, pronom et adjectif, ont été bien décrites et répertoriées:

a) Les *participes* et *gérondifs* peuvent servir de prédicat verbal, et la référence du réfléchi peut se faire par rapport au sujet de ces formes nominales du verbe plutôt que par rapport au sujet du verbe personnel de la proposition: *M. Fauonio, quaerenti ex EO, respondit ...* (Cic., *Mil.* 2,6): "A M. Fauonius (locuteur 1) qui l'(allocutaire 1) interrogeait, il (locuteur 2) répondit ..."; (*Paulus*) *aliquot locis proelium restituit, protegentibus EVM equitibus* (Liu. 22,49,2): "... tandis que la cavalerie le protégeait".

b) Certains *syntagmes prépositionnels* se figent: on les emploie pour leur valeur sémantique globale, sans égard à la fonction syntaxique du terme anaphorisé: *inter se, per se (ipsum), propter se*<sup>16)</sup>: Cic., *Fam.* 10,3,1: *ipsum Furnium per SE uidi libentissime*: "j'eus grand plaisir à voir Furnius pour lui-même": *ipsum* et *per se* sont ici deux moyens de focalisation sur *Furnium*.

Nous aimerais ajouter un autre type d'explication, et faire, là encore, l'hypothèse que le réfléchi direct ne renvoie pas au sujet grammatical, mais à *la personne qui est la source du procès*: *l'agent* proprement dit si le procès désigne une action, *la personne qui éprouve le sentiment* (agent au sens large) si le procès exprime un sentiment et *le possesseur* pour les tournures marquant la possession.

2.2.1 *Les verbes impersonnels de sentiment (me paenitet, me taedet)* n'ont pas de sujet grammatical exprimé sous la forme d'un syntagme nominal. L'usage du réfléchi direct est pourtant possible, et il renvoie au constituant à l'accusatif dont le référent sémantico-référentiel est *la personne qui éprouve le sentiment*: *eos qui, secus quam decuit uxerunt, peccatorum SVORUM paenitet* (Cic., *Diu.* 1,63): "ceux qui ont vécu autrement qu'il convient se repentent de leurs fautes".

---

<sup>15)</sup> B. Delbrück, *Altindische Syntax*, 1888, p. 207, § 135.

<sup>16)</sup> Juret: 104; etc ...

2.2.2 Certains tours au *double datif* équivalent sémantiquement à des verbes de sentiment: le réfléchi direct renvoie au constituant au datif dont le référent est la personne qui est la source du sentiment, tandis que l'autre constituant au datif indique le procès: *Gallis pro magnitudine corporum SVORVM breuitas nostra contemptui est* (Cés., BG 2,30,4): "Pour les Gaulois, en comparaison de leur haute taille, notre petitesse est un objet de mépris". Le tour équivaut à un verbe *contemnere* "mépriser", dont le sujet serait *Galli*. C'est donc *Gallis*, source du sentiment, qui est anaphorisé, bien qu'il ne soit pas le sujet grammatical de la proposition (cf. Cés., BC 1,22,6: *fore etiam reliquis ad SVAM spem solatio: suam* renvoie à *reliquis*, source du procès dénoté par *solatio* "réconfort").

La contre-épreuve est fournie par l'exemple suivant: *In EORVM periculis amici Attico erant curae* (Nép., Att. 12): "Atticus se souciait de ses amis quand ils étaient en danger"; le tour équivaut à *Atticus curabat ... Eorum* renvoie à *amici*, nominatif, sujet de la proposition, mais qui ne mérite pas d'être anaphorisé par le réfléchi, car l'agent du procès est noté par *Attico*.

2.2.3 Autres périphrases verbales équivalant à des verbes de sentiment, où la personne qui éprouve le sentiment n'est pas le sujet: *Romanis multitudo SVA auxit animum* (Liu. 21,50); *auxit animum* équivaut à un verbe "encourager" et la personne qui éprouve le courage est "les Romains"; bien que ceux-ci soient mentionnés ici au datif, ils sont anaphorisés par le réfléchi.

De même *spes omnis consistebat Datami in SE* (Nép. 14, 8, 3): "pour Datame, tout son espoir était placé en lui-même": le tour équivaut à un verbe "espérer" dont l'agent est Datame, ici au datif, anaphorisé par *se* ...

2.2.4 Dans la tournure *mihi est liber*, le réfléchi renvoie au datif personnel désignant le possesseur: *neque praeter SE umquam ei seruus fuit* (Pl., Cap. 580); "il n'eut jamais d'esclave, à part lui-même; *erat ei hospes par SVI* (Pl., Rud. 49): "il avait un hôte égal à lui-même".

Par métaphore, avec un datif inanimé du possesseur: *locus argumentost SVOM SIBI proscaenium* (Pl., Poe. 57): "chaque sujet doit être déclaré devant le proscénium afférent".

Contre-épreuve: (*Liberi*) ... *mihi et propter indulgentiam meam et propter excellens EORVM ingenium uita sunt mea cariores* (Cic., Quir. 2): "mes enfants, non seulement à cause de ma tendresse naturelle, mais aussi à cause de leur excellent caractère, me sont plus chers que ma vie". L'absence de réfléchi pour *eorum*, qui anaphorise pourtant

*liberi* sujet de la proposition, s'explique par le fait que les enfants ne sont pas le possesseur, mais les possédés.

2.2.5 Le réfléchi anaphorise le possesseur au génitif (*est regis tueri ciues*): *Sapientis est proprium omnia ad SVVM arbitrium referre, SVIS stare iudiciis* (Cic., *Tusc.* 5,81): "ce qui caractérise le sage, c'est qu'il ne fait rien dont il puisse éprouver du regret, rien à contrecoeur".

2.2.6 Le réfléchi renvoie à un agent (verbe d'action ou de sentiment) non exprimé parce qu'il est une personne indéterminée (générique), tout particulièrement lorsque le procès est exprimé sous forme nominale: *Non licet SVI commodi causa nocere alteri* (Cic., *Off.* 3,23): "On n'a pas le droit de nuire à autrui pour son propre bénéfice". *Sui* anaphorise l'agent de *nocere*, non exprimé et indéterminé. De même: *amicitiae effectrices sunt uoluptatum tam amicis quam SIBI* (Cic., *Fin.* 1,67): "les amitiés produisent des plaisirs tant pour ceux que l'on aime que pour soi-même". *Sibi* anaphorise celui qui éprouve l'amitié, agent non spécifié du procès dénoté par le substantif *amicitia*.

### 2.3 Plusieurs des caractéristiques mentionnées peuvent apparaître conjointement

2.3.1 Nom de parenté et participant source d'un verbe de sentiment: *SVVS rex reginae placet* (Pl., *St.* 133): "(son) roi plaît à la reine". *Rex* est l'entité possédée et *reginae* l'entité qui possède: le lien sémantique étroit entre ces désignations (mari/femme) est renforcé par leur ressemblance formelle, l'une étant dérivée de l'autre. Cette seule raison suffirait à justifier *suus*. Mais le terme anaphorisé, *reginae*, désigne la source du procès exprimé par *placet*: à ce titre également l'emploi de *suus* était obligatoire.

2.3.2 Nom de parenté et agent d'un verbe d'action: *ei ducendast SVA cognata* (Pl., *Cist.* 100): "il lui fallait épouser sa parente". *Cognata*, entité possédée, est un nom de parenté; de plus, le possesseur, désigné par le datif *ei*, est l'agent de *ducendast*.

2.3.3 Substantif désignant la fortune de quelqu'un et datif de possession: *illi SVAM rem esse aequomst in manu* (Pl., *Mer.* 454): "il est juste que sa fortune soit à sa disposition". *Suam* est suffisamment justifié par *rem* "le bien"; en outre, il renvoie au possesseur, exprimé ici au datif.

## 2.4 Autres cas

2.4.1 Plaute étonne par la grande fréquence de l'adjectif *suus* à valeur sémantique (plusieurs dizaines d'occurrences), procédé qui souligne les oppositions de personnes constantes dans le dialogue de la comédie. Les emplois "irréguliers" du pronom *se*, par contre, sont assez rares chez cet auteur, et la moitié d'entre eux s'expliquent par un *sibi* qui renforce *suus*, adjectif ou adjectif substantivé, à valeur sémantique, instrument d'une focalisation contrastive: *hunc telo SVO SIBI ... a foribus pellere* (Pl., *Am.* 269): "(je vais) le mettre à la porte avec ses propres armes à lui" (cf. *suom sibi: Poe.* 57; *pinna sua sibi: Poe.* 487; *suam sibi rem: Poe.* 1083; *suom sibi: Tri.* 156).

2.4.2 Peut-être la tournure *se dignus* "digne de soi-même" illustre-t-elle un figement de la fonction référentielle du réfléchi, et un emploi de focalisation contrastive, conditionné par la valeur lexicale de l'adjectif *dignus*: ... *ut eam in SE dignam condicionem conlocem* (Pl., *Tri.* 159): "de manière à lui donner un parti digne d'elle".

2.4.3 On trouve, enfin, dans un petit nombre d'exemples, un pronom réfléchi qui anaphorise l'*agent* (mentionné dans le contexte immédiatement antérieur) *de la proposition adjacente*, au lieu de l'*agent* de la proposition où il se trouve. Il faut rattacher ce cas, semble-t-il, au réfléchi direct, avec une particularité référentielle qui franchit les limites de la proposition, phénomène inhabituel, puisqu'il n'y a pas ici de style indirect: *ille, quod in SE fuit, accuratum habuit quod posset mali/Facere in me* (Pl., *Ba.* 550): "il a mis en oeuvre tout ce qui dépendait de lui pour me faire tout le mal possible". *Se* anaphorise *ille*, sujet-agent d'*accuratum habuit*.

De même: *is leno, ut SE aequom est, flocci non fecit fidem* (Pl., *Ru.* 47): "mais le leno, comme il sied à pareille espèce, n'a tenu compte ni de son engagement, ni ...". *Se* anaphorise *is leno*, sujet-agent de *flocci non fecit fidem*. Et: *Eum fecisse aiunt SIBI quod faciendum fuit* (Pl., *Poe.* 956): "On m'a dit qu'il lui est arrivé ce qui devait lui arriver un jour": *sibi*, datif d'*agent* de *faciendum fuit*, est sorti en prolepse de la proposition introduite par *quod* et rapproché du terme qu'il anaphorise, *eum*, sujet-agent de *fecisse*.

Dans l'exemple suivant l'*agent* anaphorisé dans la proposition adjacente n'est pas sujet grammatical: *si quid faciendum est mulieri male ..., ea SIBI inmortalis memoriast* (Pl., *Mi.* 888): "quand il s'agit de faire des malices, une femme a pour s'en souvenir une mémoire toujours fraîche et toujours en éveil": *sibi* anaphorise *mulieri*, agent au datif de *faciendum est*.

Ce phénomène est attesté chez Cicéron par quelques occurrences dans des relatives: *Epaminondas ei qui SIBI ex lege praetor successerat exercitum non tradidit* (Cic., *Inv.* 1,55): "Epaminondas ne remit pas son armée à celui qui lui avait légalement succédé au commandement".

### § 3. Conclusion

3.1 Les emplois "irréguliers" du réfléchi ne sont peut-être pas aussi nombreux qu'on le croit. Et si nous changeons la règle du réfléchi, en disant qu'il renvoie non au sujet grammatical, mais, sur le plan sémantico-référentiel, à *l'agent du procès* au sens large (*locuteur* pour un verbe "dire" ou "penser", *agent proprement dit* pour un verbe d'action, *source du sentiment* pour un verbe de sentiment, *possesseur* pour un tour possessif ...), nous diminuons d'un seul coup considérablement le nombre des emplois jugés jusqu'à présent inexplicables.

Il ne faut, cependant, pas oublier que l'usage du réfléchi a changé selon les époques et selon les auteurs, et les remarques que nous avons faites s'appliquent au latin archaïque et classique.

3.2 *Suis* a un pourcentage non négligeable d'emplois à renforcement sémantique, dès les textes les plus anciens. A partir de cette valeur, s'est développé un emploi quasi-qualificatif de cet adjectif, comme on le voit déjà chez Plaute, au sens de "bon" (*Per.*, 579: *hanc uendidero pretio SVO*: "je l'aurai vendue à son prix", c'est-à-dire "à un bon prix"). Ces modifications fonctionnelles dans l'emploi référentiel de *suis*, le figement d'une valeur sémantique, préfigurant le type français *son/leur* non réfléchi, nous obligent à distinguer: 1°) une zone commune avec *se*, où la référence intertextuelle fonctionne pleinement (et il s'agit alors seulement de définir les règles de cette référence); 2°) une zone propre à *suis*, où l'adjectif devient le signifiant d'une focalisation contrastive (emploi dans lequel l'accompagne parfois un *sibi*, comme nous l'avons vu chez Plaute).

3.3 Ainsi avons-nous illustré une tentative de déplacement du point de vue n° 1 morpho-syntaxique vers le point de vue n° 2 sémantico-référentiel, et les traits constatés à propos du latin (le fait que l'agent et le possesseur soient traités de la même façon) concordent assez bien avec ce que C.Hagège note pour certaines autres langues, non indo-européennes<sup>17)</sup>. L'exemple du réfléchi latin confirme que

---

<sup>17)</sup> Hagège, 1982: 47.

les langues accordent de l'importance aux notions d'agent, de patient, etc ..., dont il faut tenir compte au-delà des structures syntaxiques formelles. Il nous pousse également à croire qu'il serait fructueux d'appliquer ce type d'explication (ce qui, à notre connaissance, n'a pas encore été fait) à d'autres domaines de la syntaxe latine.

### Bibliographie

- Ernout, Alfred - Thomas, François, 1954: *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck (2ème éd., 1953, 3ème tirage)
- Hagège, Claude, 1982: *La structure des langues*, Paris, P.U.F.
- , 1985: *L'homme de paroles*, Paris, Fayard.
- Juret, A. C., 1933, 2ème éd.: *Système de la syntaxe latine*, Paris, Les Belles Lettres, 101-106.
- Kühner R. - Stegmann C., 1912-1914: *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, II, Satzlehre, Hanovre, Hahn, 595-633.
- Lavency, Marius, 1985: *Vsus, Description du latin classique en vue de la lecture des auteurs*, Paris-Gembloux, Duculot.
- Lazard, Gilbert, 1985: "Les variations d'actance et leurs corrélats", in *Actances 1*, Paris, pp. 5-39.
- Martin, Robert, 1983: *Pour une logique du sens*, Paris, P.U.F.
- Milner, Jean-Claude, 1978: "Le système du réfléchi latin", in *Langages* 50, juin, 73-86.
- Sznajder, Liliane, 1981: "Y a-t-il "un" réfléchi en latin? Etude sur les conditions d'emploi de *se* et *suis*", in *Information grammaticale* 10, mai, pp. 17-22.

## Semantic Selection Properties and Etymology: Latin *mīca*

By MARTTI NYMAN, Helsinki

The structural approach involving a systematic analysis of sound correspondences has made historical linguistics a relatively exact type of Geisteswissenschaft. But insofar as semantic reconstruction is concerned, the basic principle consists in converting synchronic homonymy into dia- or panchronic polysemy. The paragon of this approach is still Benveniste (1954). As today's morphology is yesterday's syntax, today's syntax may be yesterday's pragmatics. The pre-